REFLEXION COCOM / CINE PARC / TDM

1) **Présentation synthétique de Ciné Parc**
2) **Nos actions**
3) **Pourquoi l'équilibre économique n'est plus au rendez-vous ?**
4) **Pourquoi on en vient à solliciter les cocom ?**
5) **Scénariis possibles ?**

1) Présentation synthétique Ciné Parc

D'association en 1989 (Cinéma en livradois-Forez) elle est passée Syndicat intercommunal Ciné Parc en 1991 sur volonté politique pour asseoir sa position économique en passant par une cotisation communale. Emanation du Parc naturel régional à son origine, elle continue à avoir un lien fort avec cette entité puisqu'elle est hébergée par le Parc, mais c'est une structure indépendante du Parc de par son fonctionnement et son budget.

En 2019 sa situation est la suivante :

- 30 points de projection : 28 communes sont adhérentes (25 Puy-de-Dôme, 3 Haute-Loire), 1 cocom est conventionnée (Entre Dore et Allier – médiathèque Lezoux), 1 SICOM est conventionné (Maringues).
- Nous sommes classés Art et Essai (74% de notre programmation pour 26% grand public et labellisés Jeune Public).
- Nous avons des actions au niveau départemental, régional et national (nous sommes Coordinateur départemental du dispositif scolaire Ecole & Cinéma, nous faisons partie de Plein Champ –je suis co-Président- qui est l'association des cinémas indépendants en Auvergne, nous sommes membres de diverses instances nationales ou régionales de sélection de films (Pour Ecole et Cinéma au niveau national, pour les documentaires au niveau de la Grande Région).
- Nous assurons chaque année plus de 700 séances pour une moyenne de 27 000 entrées sur ces dix dernières années, ce qui nous positionne comme le premier cinéma (tous cinémas confondus) en terme d'entrée sur le secteur du parc naturel régional.

L'équipe est composée actuellement de :

4 agents permanents (4 titulaires de la FPT) : 1 Directeur, 1 assistante administrative / comptable, 1 médiatrice jeune public, 1 opérateur projectionniste : Nous sommes 3 à assurer toutes les projections (Le directeur, la médiatrice jeune public, l'opérateur) pour un volume de séance qui n'a peu ou pas baissé.

On avait encore 5 salariés en 2018 mais fin des emplois avenir (pour info nous avons eu jusqu'à 9 salariés au moment des objecteurs de conscience en 2016).

2) Nos actions

Ciné Parc assure des séances cinéma du lundi au samedi du matin au soir toute l'année (interruption depuis cette année en raison d'un manque de personnel de 4 semaines en été, 1 semaine à Noël). Chaque commune adhérente nous reçoit au minimum une fois toutes les

3 semaines. Nous avons 3 films différents qui tournent sur les communes, permettant au public de voir chaque semaine dans un lieu différent un film différent.

Moyenne de séances par commune :

22 séances (16 films minimum de base) (au plus sur le territoire TDM : 24 séances à Puy Guillaume)

Ciné Parc propose une vingtaine d'animations différentes tout au long de l'année :

- En journée pour les scolaires : Cinématernelle, Ecole et Cinéma, Collège et cinéma, Lycéens au cinéma, Ciné-Langues (collège), Séances spéciales, Cellulo (atelier pédagogique), Séances au festival du Court-Métrage de Clermont-Ferrand, + un travail pédagogique autour des films, le pilotage d'animations pédagogiques avec l'Education Nationale…
- En journée pour tous publics : Séances jeune public, une saison de Ciné-Goûter,
- En soirée : Séances régulières toutes les 3 semaines dans chaque commune adhérente, une saison documentaire (Ciné-Discussion)
- En animation spéciale *(journée ou soirée)* : Littérature et Cinéma, Classé Polar, Terre & Monde Rural, Ciné-concert, Cinéma Plein Air ainsi que des actions partenariales avec des associations ou des communautés de communes (Ciné goûter par exemple)
- + un appui logistique quand on nous sollicite…

  Nos actions ne touchent pas uniquement les habitants des communes adhérentes, mais bien les habitants d'un territoire plus global…

  Dans le cadre scolaire les séances ont lieu obligatoirement dans des points de projection estampillés Centre National de la Cinématographie (donc de commune adhérente) mais bénéficient à l'ensemble des écoles du territoire proche de cette commune : exemple de Viscomtat : liste des écoles qui viennent assister aux séances scolaires :au-delà des écoles de Viscomtat elles-même : celles sur Durolles soit 22 élèves de Viscomtat pour 45 élèves de l'extérieur de la commune et ce 3 fois dans l'année.

3) Pourquoi l'équilibre économique n'est plus au rendez-vous ?

-Sortie de la commune de Maringues (commune conventionnée) = perte d'une cotisation importante

-Arrêt des emplois aidés

Notre budget :

<u>Situation en 2018</u> :

Moyenne de dépenses sur les 5 dernières années : 304 771 € (en 2018 : 303 523 €)

Moyenne de recettes sur les 5 dernières années : 332 420 € (en 2018 : 294 578 €)

Déficit en 2018 de 8 945 € qu'il a fallu faire payer aux communes

En 20 ans d'existence nous avons connu seulement 4 années en déficit : 2004, 2005 et 2006 : comblés à l'époque par une subvention exceptionnelle du Conseil

départemental qui nous a permis d'assurer ensuite jusqu'en 2017 sans nouveau déficit

Evolution des charges générales :

Sur ces 20 dernières années la moyenne est de 82 011 €, sur ces 5 dernières années la moyenne est de 82 206 € (en 2018 : 78 240 €). Les charges générales ont donc toujours été contenues.

Evolution des charges de personnel :

Sur ces 20 dernières années la moyenne est de 146 886 €, sur ces 5 dernières années la moyenne est de 185 782 € (en 2018 : 185 524 €). Evolution normale des salaires de la FTP avec hausse du point d'indice et avancements de grade. Actuellement on ne peut pas fonctionner avec moins de personnel…

Coût d'une séance pour Ciné Parc en 2018 :

- 303.01 € pour une séance non scolaire
- 279.20 € pour une séance scolaire

Nous sommes un Syndicat intercommunal donc les communes adhérentes paient une cotisation communale qui a évolué au fil du temps :

- Elle est actuellement de :

Pour les communes qui accueillent toutes les séances :

- - 3 € par habitant + 550 € de forfait fixe

Pour 5 communes qui n'ont souhaité conserver que des séances scolaires :

- - sur la base de 3 € par habitant ramené à 3 déplacements dans l'année + 550 € forfait fixe

L'évolution de ces dernières années de la cotisation a été régulière (de 0.10 € / habitants environ soit 3% en général) mais en 2019, en raison du déficit 2018 à répartir le montant global est passé de 98 172 € à 107 874 € soit une hausse de près de 10%.

La situation est donc tendue avec certaines communes qui ont du mal à cautionner une cotisation qui leur paraît très élevée. Il est clair que la charge communale ne peut pas augmenter au niveau de ce qu'elles devraient assumer car ce sera à coup sûr la fin de Ciné Parc.

Fréquentation

Fréquentation moyenne en 2018 :

- Puy Guillaume (2794 hab) : 24 séances, 33 spectateurs de moyenne tt confondus, 25 spect que pour séances soirée
- St Victor Montvianeix (253 hab) : 20 séances, 14 spectateurs de moyenne tt confondus, 13 spect que pour séances soirée
- Viscomtat (545 hab) : 11 séances scolaires, 32 spectateurs de moyenne
- Escoutoux (1401 hab) : 6 séances scolaires, 59 spectateurs de moyenne
- Augerolles (915 hab) : 6 séances scolaires, 44 spectateurs de moyenne

Tarifs spectateurs

Evolution des tarifs : adopté en 2017 le tarif actuel qui est difficilement modulable / aux tarifs pratiqués dans les salles fixes alentours :

Tarif plein : 5,50 €

Tarif réduit (- 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, carte Cezam…) : 3,50 €

Tarif scolaire et groupes (10 et +) : 2.50 €

Tarifs spéciaux sur certaines séances :

- 5.50 €; 3.50 € ; 3 €

Carte d'abonnement 42 € les 10 coupons (soit 4,20 € la place) non nominatif, non limité dans le temps. C'est la seule marge de manœuvre que nous avons à l'heure actuelle sur la billeterie et elle reste limitée (on ne pourra pas aller au-delà de 45 € pour que cela soit encore intéressant pour les spectateurs).

En ce qui concerne les prestations (séances salle payantes, séances plein air)

Pour faire évoluer le volume de prestation (ressources propres) il faut arriver à dégager du temps pour démarcher et pour assurer les séances, ce qui est compliqué en l'état. Malgré tout nous essayons de le faire à la limite de nos moyens (ligne prestation a évolué de + 39% entre 2017 et 2018 et la moyenne est de 11 000 € ces 5 dernières années). Nous avons clairement du potentiel de développement sur cette action (actuellement cela représente une dizaine de prestations : mais il nous en faudrait 40 pour ramener 20 000 € dans le budget !). La prestation est vendue en moyenne 1200 €, dont en moyenne la moitié pour Ciné Parc.

Pour essayer de trouver un équilibre précaire, nous faisons maintenant payer les associations partenaires qui souhaitent monter une séance spéciale (c'est-à-dire pas de circulation de film sur plusieurs lieux) : 300 € la séance pour la mise à disposition de Ciné Parc… ça ne répond plus vraiment à un service puisqu'on fait donc payer une prestation…

4) Pourquoi on en vient à solliciter les cocom ?

Les postes de dépenses sont donc au minimum de ce qu'on peut faire :

- Personnel au minima : 3 opérateurs, pas de remplaçant à la projection

Les postes de recettes ne sont pas suffisant :

- Malgré une cotisation communale qui augmente
- Malgré des recettes billetterie et prestations qui augmentent
- Malgré des subventions qui se maintiennent bon gré mal gré mais qui n'évoluent plus positivement

  Les différents subventionneurs sollicités :

  - Centre National de la Cinématographie : Aide Art et Essai (entre 25 000 et 29 000 €) fluctuation liée à la programmation
  - DRAC : environ 11 000 € (maintien)
  - Conseil Départemental Puy de Dôme : 14 500 € (maintien sur notre demande)

    - Conseil régional : 3500 € (pas d'évolution à prévoir)

- Des efforts à la limite des moyens de l'équipe pour développer des prestations (10 000 € environ)
- Des tarifs qui peuvent difficilement être augmentés (90 000 € environ de billetterie)
- Du mécénat culturel peu probable (plutôt pour les associations ou les institutions à plus forte visibilité)

Des actions qui touchent au-delà des communes adhérentes, plutôt à une échelle intercommunale avec 3 films différents proposés pendant 3 semaines sur un secteur géographique, un travail important avec tous les scolaires intéressés, des animations en lien avec les associations locales qui nous sollicitent (Autour d'Elles par exemple…)

6) Scénariis possibles ?

Des actions sont déjà en place depuis de nombreuses années avec les cocom de manière indirecte le plus souvent : participation aux séances Ciné Goûter (prise en charge du goûter et parfois d'une animation spéciale), séances spéciales (cartes blanches à…), ou plus simplement en terme de communication (plaquette saison…).

- Une convention sur des actions (comme Lezoux) ?

- Une adhésion intercommunale ? Nécessité alors d'un passage de Ciné Parc de SIVU à Syndicat mixte fermé

Sur la base d'une adhésion :

- hypothèses :

Pour un fonctionnement **NORMAL**

Avec personnel supplémentaire (1 permanent débutant)

- **Besoins en dépenses : environ 327 000 €**
    - Charges Gales : 85 000 €
    - Charges Personnel : 205 000 €
    - Autres charges : 2000 €
    - Dotation Amortissements : 35 000 €
- **Recettes : environ 155 500 €**
    - Département : 14 500 €
    - DRAC : 11 000 €
    - Rectorat : 500 €
    - Conseil Régional : 3 500 €
    - CNC : 26 000 €
    - Billetterie & Prestation : 100 000 €

Besoin en recettes pour amener le budget à l'équilibre : environ 171 500 €

Actuellement l'apport communal est de 98 887.75 €, il manque donc 72 612.25 €

Elèverait la cotisation à 1,65 € en hypothèse 1 TTES COCOM

Elèverait la cotisation à 2 € en hypothèse 2 ABLF/TDM/BILLOM

Les difficultés actuelles :

Toutes les cocom ne vont pas être sollicitées en même temps pour des raisons politiques et de pertinence vis-à-vis des secteurs touchés (focalisation dans un premier temps sur les principales : ALF, Thiers Dore Montagne, Billom. Dans un deuxième temps Entre Dore et Allier (qui est déjà conventionné sur des actions) puis Mondarverne, Issoire, Le Puy).

- Nous ne pouvons intervenir dans des conditions « normales » (diffusion d'un film avec billetterie Ciné Parc) que dans des salles estampillées CNC, et il ne sera donc pas envisageable de multiplier à l'infini les points de projections.

Les ouvertures :

- Une réflexion plus globale sur les territoires concernés permettrait à Ciné Parc de redéfinir ses axes de travail, les animations et les lieux de diffusion concernés
- Cette situation ne ferait qu'asseoir une pratique d'intercommunalité déjà ancrée dans le travail actuel, le système actuel dans lequel s'inscrit Ciné Parc n'étant plus en phase avec les réalités de terrain.